BURKINA FASO
*****
Unité-Progrès-Justice

IVE REPUBLIQUE
*****
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°040 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT PROROGATION DE LA DUREE DE L'ETAT D'URGENCE DECLARE PAR LE DECRET N°2023-0444/PRES-TRANS/PM/MDAC/MATDSI/MJDHRI DU 14 AVRIL 2023

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député **NIGNAN Dida**, rapporteur.

Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 10 mai 2023, de 15 heures 10 minutes à 15 heures 32 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie dans sa salle de réunion, sous la présidence du député Moussa KONE, président de ladite Commission, à l'effet d'examiner et d'adopter son rapport sur le projet de loi portant prorogation de la durée de l'état d'urgence déclaré par le décret n°2023-0444/PRES/TRANS/PM/MDAC/MATDS/MJDHRI du 14 avril 2023.

Auparavant, le député NIGNAN Dida a été désigné rapporteur du dossier par la CDD pour prendre part aux travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond.

Ces travaux se sont tenus le lundi 08 mai 2023 et le mardi 09 mai 2023, sous la présidence du député Lassina GUITI, Vice-président de ladite Commission.

Les travaux de la CDD ont été structurés en deux (2) points :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en trois points :

- présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

I.1. Présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par le Colonel Boukaré ZOUNGRANA, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, et par madame Bibata NEBIE/OUEDRAOGO, Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

L'exposé des motifs présenté par Monsieur Boukaré ZOUNGRANA est contenu dans le rapport de la Commission saisie au fond.

I.2. Du débat général

À l'issue de l'exposé du Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles les ministres et leurs collaborateurs ont apporté des éléments de réponse qui sont contenus dans le rapport de la CAGIDH.

Les préoccupations ont porté entre autres sur :

- le bilan de la précédente loi sur l'état d'urgence ;
- les mécanismes adoptés par le Gouvernement pour encadrer la mise en œuvre de l'état d'urgence ;
- l'articulation entre la mobilisation générale, la mise en garde et l'état d'urgence ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter l'accès aux centres de santé par les personnels de santé et les populations, pendant la période de l'état d'urgence ;

- les mécanismes de communication adoptés par le Gouvernement pour faciliter l'adhésion et la collaboration des populations des zones concernées par l'état d'urgence ;
- le passage à l'état de siège en lieu et place de l'état d'urgence ;
- les conditions de travail de nos combattants sur le terrain.

I.3. De l'examen du projet de loi article par article

Après le débat général, la CAGIDH a procédé à l'examen du projet de loi, article par article, et y a apporté des amendements.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

À l'issue du compte rendu du rapporteur, les commissaires ont estimé que la prorogation de la durée de l'état d'urgence permettra au Gouvernement de juguler davantage la crise sécuritaire à laquelle notre pays est confronté depuis 2015.

La Commission du développement durable émet, par conséquent, un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 10 mai 2023

Le rapporteur

NIGNAN Dida

Le Président

Moussa KONE
Officier de l'Ordre de l'Etalon

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	TUINA Kanibè	PRCE
3.	SIDIBE Mariam	PP
4.	HIEN Diédon Alain	OSC
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
6.	KABRE Kalifa	FVR
7.	KABRE Aboubacar	PRCE
8.	ZONGO Kiswensida Evariste	PRCE
9.	NIGNAN Dida	FDS
10.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	BONZI Nonyeza	FVR
2.	ZONGO Sayouba	PRCE

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur Parlementaire
4.	HIEN/OUEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison